



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 novembre 2019
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 46 de la résolution [2463 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport retrace les principaux faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo du 28 septembre au 25 novembre 2019. Il expose les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 27 septembre 2019 ([S/2019/776](#)), donne un aperçu de l'évolution de la situation politique, décrit les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission ainsi que la poursuite de son action globale de protection des civils, et comporte des observations sur la fin de son mandat actuel et des recommandations concernant les ajustements futurs.

Évolution de la situation politique

2. Après l'investiture du nouveau gouvernement, la vie politique s'est articulée autour des processus parlementaires et de l'examen du budget national. Alors que la coalition au pouvoir est restée stable, tant au sein du pouvoir exécutif que de l'appareil législatif, les politiques partisans ont refait surface dans les déclarations publiques. Au niveau international, des échanges se poursuivent en ce qui concerne un projet de coalition régionale destiné à venir à bout des groupes armés dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo et la possibilité d'un réengagement des institutions financières internationales dans le pays.

3. Le 25 octobre, le Gouvernement a réalisé une avancée avec l'adoption, par le Conseil des ministres, du projet de loi de finances pour l'exercice 2020. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée nationale, le budget proposé a été porté de 7 à 10 milliards de dollars. Le budget couvre plusieurs mesures socio-économiques qui sont au cœur du programme national du Président Tshisekedi, notamment la gratuité de l'enseignement primaire dans tout le pays. Dans ce contexte, le Président a lancé un programme accéléré visant à extraire 20 millions de citoyens de la pauvreté en l'espace de cinq ans, qui est axé sur la résolution des problèmes socio-économiques



des zones rurales, et a appelé les partenaires nationaux et internationaux à soutenir largement cette initiative.

4. Au Parlement, des progrès significatifs ont été accomplis dans la répartition des postes officiels restant à pourvoir, dans les chambres haute et basse, entre la coalition majoritaire du Cap pour le changement (CACH) et du Front commun pour le Congo (FCC), et la plate-forme de l'opposition Lamuka. Les négociations entre les factions politiques se sont déroulées dans un climat constructif. Le 30 octobre, l'Assemblée nationale a constitué ses huit commissions permanentes, soit quatre présidées par le FCC, une par CACH et trois par Lamuka. Au Sénat, le 28 octobre, la plénière a pris note de la composition de ses commissions permanentes ; neuf seront présidées par le FCC, deux par CACH et deux par l'opposition.

5. Les autorités et assemblées provinciales sont pleinement opérationnelles et ont commencé à s'attaquer à certains des problèmes les plus urgents auxquels leurs électeurs doivent faire face. Le 9 octobre, le Président Tshisekedi a présidé une réunion du Conseil national de sécurité élargi aux gouverneurs des cinq provinces de l'est (Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika), lors de laquelle il a été décidé de la mise au point et de la présentation d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration assorti d'un budget. Le 29 octobre, le Gouvernement a pris deux nouveaux décrets portant création de la Commission interprovinciale d'appui à la sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion communautaire pour le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. La MONUSCO fournit un appui technique à la Commission et a participé à une réunion de planification opérationnelle à Goma.

6. Les initiatives de lutte contre la corruption restent une priorité. À la demande du Président Tshisekedi, les ministres du Gouvernement ont été appelés à déclarer leurs biens à la Cour constitutionnelle avant le 6 octobre, au titre de l'article 99 de la Constitution, tandis que la controverse autour de la disparition de 15 millions de dollars de fonds publics demeurait à l'ordre du jour. L'affaire fait toujours l'objet de multiples enquêtes de la part des autorités nationales. Le 21 octobre, le Comité laïc de coordination a organisé, dans de nombreuses villes du pays, des manifestations pacifiques contre la corruption et l'impunité, soutenues par l'opposition politique.

7. Certains membres de la coalition au pouvoir ont commencé à se positionner en vue des prochaines élections générales. Lors de la convention du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), le Secrétaire permanent dudit parti, Emmanuel Ramazani Shadary, a déclaré que le PPRD avait l'intention de remporter tous les scrutins futurs et a annoncé le retour en politique de l'ancien président Joseph Kabila. Le coordonnateur du FCC, Néhémie Mwilanya, a par la suite déclaré que rien ne s'opposait, d'un point de vue constitutionnel, institutionnel ou politique, à la candidature de M. Kabila à un nouveau mandat présidentiel. Des membres de l'opposition et de la société civile ont réagi avec scepticisme, avançant une interprétation divergente de la Constitution. Dans l'intervalle, un haut responsable de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) a indiqué que son parti travaillait à la réélection de M. Tshisekedi, sans faire référence à la coalition gouvernementale actuelle.

8. L'opposition a largement pu participer, sans entraves, au processus politique du pays. Le 11 octobre, Jean-Pierre Bemba a organisé un rassemblement politique à Kisangani, sans ingérence des services de sécurité, tandis que Moïse Katumbi a effectué depuis Goma, dès le 26 octobre, une vaste tournée dans la région orientale du pays, après que plusieurs autorisations de voyage lui ont été refusées. Le 10 novembre, Floribert Anzuluni, coordinateur du mouvement de jeunes citoyens Filimbi, est retourné à Kinshasa après plus de quatre ans d'exil. Pour autant, des informations continuent de faire état de violations de la liberté de la presse ainsi que

d'agressions et de menaces visant des défenseurs des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile. Parallèlement, en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, le Gouvernement a continué de se montrer résolu à atteindre le quota de 30 % de femmes prévu dans la Constitution dans les institutions publiques et de gouvernance.

9. Au niveau régional, à la suite de l'appel lancé par le Président Tshisekedi, au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en faveur de la formation d'une coalition régionale censée venir à bout des groupes armés dans la région orientale de la République démocratique du Congo, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de hauts représentants militaires du Burundi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ont organisé, à Goma, plusieurs réunions sur l'instauration d'un quartier général intégré chargé de surveiller les opérations militaires communes. La MONUSCO et le Commandement des forces des États-Unis en Afrique y ont participé en qualité d'observateurs. La possibilité que des forces militaires étrangères opèrent en République démocratique du Congo a suscité chez certains une réaction négative, en particulier parmi des membres de haut rang du FCC. Selon les FARDC, la coalition régionale cherchait à échanger des informations et des renseignements plutôt qu'à déployer des troupes étrangères en République démocratique du Congo. La MONUSCO a déclaré publiquement que son mandat de protection des civils et d'appui aux FARDC ne prévoyait pas un appui aux opérations militaires de forces étrangères présentes dans le pays.

10. Dans l'intervalle, les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda sont réunis à Dar es-Salaam, du 4 au 6 novembre, pour donner suite à leur première réunion, tenue le 7 juin. Ils ont préconisé une stratégie globale comprenant des approches – militaires ou non – pour éliminer les forces nuisibles et les empêcher de se remobiliser. L'importance d'assurer la participation des femmes, des jeunes, des chefs religieux et des dirigeants communautaires a également été soulignée, de même que la nécessité de mettre en place des initiatives communautaires et des projets d'emploi pour les ex-combattants et les jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés.

11. Sur le plan international, le Président Tshisekedi a continué de plaider pour des investissements dans le programme national du Gouvernement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure. En réponse, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international évaluent actuellement la possibilité d'un réengagement en République démocratique du Congo. Le 30 octobre, le représentant de la Banque mondiale dans le pays a annoncé qu'il était envisagé de mettre sur pied un dispositif d'appui de 5 milliards de dollars sur cinq ans, sous réserve de l'instauration de réformes visant à améliorer les recettes publiques, la responsabilisation et la gouvernance. Le Président Tshisekedi a également reçu l'assurance du soutien de la Banque africaine de développement.

12. Ma Représentante spéciale a poursuivi ses bons offices auprès des principales parties prenantes nationales et locales. Elle a rencontré le Président Tshisekedi, le Ministre de l'intérieur, de la sécurité et des affaires coutumières, le Ministre de la décentralisation, le Ministre de la défense nationale et des anciens combattants et le Chef de cabinet du Président pour échanger des vues sur les problèmes de sécurité qui se posent actuellement et sur les moyens pour la Mission d'aider les autorités à y remédier. Donnant suite aux graves préoccupations en matière de droits de l'homme et de protection suscitées dans le Sud-Kivu, ma Représentante spéciale a rencontré les principaux acteurs politiques et de la société civile de la province, notamment l'ancien Vice-Président de la Commission électorale nationale indépendante, Norbert

Basengezi Katintima, afin d'examiner les moyens de régler les conflits locaux. Pour appuyer la conclusion des négociations de paix entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), ma Représentante spéciale a participé à une réunion sur les négociations de paix du comité directeur chargé du Plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo, tenue à Kinshasa le 24 octobre et présidée par le Premier Ministre, Sylvestre Ilunga Ilukamba. Le personnel de la Mission a également offert ses bons offices et ses services de médiation sur le terrain, comme on l'indique plus loin dans le présent rapport.

Conditions de sécurité

Province du Nord-Kivu

13. Les Forces démocratiques alliées (ADF), qui demeurent une grave menace pour la paix et la sécurité dans le territoire de Beni, sont responsables de la mort de dizaines de civils au cours de la période considérée. Le 30 octobre, à la suite de l'annonce d'opérations unilatérales dirigées contre tous les groupes armés du pays, les FARDC ont lancé une offensive militaire contre les ADF dans la zone située au nord de Beni après avoir concentré plus de 20 000 soldats dans la région, le long de grands axes routiers, au cours des semaines précédentes. Alors que de violents combats ont été observés et que les FARDC ont indiqué avoir pris plusieurs positions stratégiques, les ADF ont mis en œuvre une tactique d'attaques délibérées contre les civils afin de contrer l'offensive, un pic brutal ayant été observé lors de la seconde partie de novembre. Selon des informations préliminaires, plus 80 civils – dont plus la moitié étaient des femmes et des enfants – ont perdu la vie dans les raids des ADF depuis le 31 octobre.

14. Précédemment, en octobre, 22 civils ont trouvé la mort et au moins 17 personnes ont été victimes d'enlèvement lors de 10 attaques perpétrées en octobre. Quatre agressions ont été enregistrées, au cours du même mois, contre les forces de sécurité congolaises, lors desquelles 7 soldats des FARDC auraient trouvé la mort. Des éléments des ADF ont également attaqué, les 25 et 29 octobre, le personnel militaire de la MONUSCO présent à la base de Semuliki. Le 27 octobre, lors d'une patrouille effectuée sur la route reliant Mavivi à Oicha, des soldats de la paix des Nations Unies ont été pris en embuscade et ont riposté.

15. Dans le territoire de Masisi et ses environs, la Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) a continué d'étendre sa zone de contrôle, créant ainsi un climat d'impunité pour les violations des droits de l'homme et les abus commis, notamment les violences sexuelles. Des affrontements fréquents entre la NDC-R et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les groupes armés Nyatura ont multiplié d'autant les épisodes d'insécurité, qui se sont soldés par la mort d'au moins 46 civils, le viol de 18 femmes et le déplacement de civils. Les FARDC ont lancé des opérations militaires contre des groupes armés à Masisi, le 6 octobre. Si l'APCLS, les FDLR et les Nyatura semblaient en être les cibles initiales, des affrontements ultérieurs auraient également visé la NDC-R, au cours du même mois. Dans le territoire de Rutshuru, les FDLR continuent de commettre des violations et des exactions contre les civils, ce qui demeure extrêmement inquiétant. Le 10 novembre, les FARDC ont annoncé que Musabimana Juvenal, le chef du groupe dissident des FDLR dénommé Rassemblement pour l'unité et la démocratie-Urunana, avait été tué lors d'une opération. Une augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité des acteurs humanitaires a été signalée dans le Nord-Kivu, notamment dans les territoires de Masisi et de Rutshuru.

16. Après des pourparlers préliminaires avec les FARDC, plus de 800 Maï-Maï membres de l'Union patriotique pour la libération du Congo se sont réunis à Kalungata, à 20 kilomètres au sud de Beni, pour être intégrés aux FARDC. La Commission interprovinciale d'appui à la sensibilisation au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion communautaire pour le Nord-Kivu et le Sud-Kivu a ensuite commencé à travailler, avec les dirigeants des FARDC, à l'élaboration de solutions inédites en vue d'un processus de réintégration communautaire. Étant donné le manque de clarté sur la voie à suivre ou le financement d'un plan convenu, le risque de violations des droits de l'homme et d'abus visant les civils à Kalungata persiste.

Province du Sud-Kivu

17. La violence à motivation ethnique dirigée contre les civils demeure extrêmement préoccupante dans les hauts et moyens plateaux des territoires de Fizi et d'Uvira, et en particulier dans la région de Minembwe. Depuis mars 2019, des groupes Ngumino, Twigwaneho et Maï-Maï ont tué au moins 44 civils et détruit 89 villages. Il est inquiétant de constater que ces attaques visaient des civils en raison de leur appartenance communautaire présumée, les Banyamulenge étant particulièrement touchés, d'une part, et les Bafuliro, Babembe et Banyindu, de l'autre. La situation s'est fortement détériorée depuis octobre, avec un risque croissant de propagation de la violence dans les provinces voisines. De nombreux civils se trouvent déplacés, en particulier dans la région de Minembwe, ce qui suscite des préoccupations humanitaires croissantes dans la mesure où l'accès à la zone est restreint du fait de l'insécurité et qu'il n'existe pas, dans un rayon proche, d'installations sanitaires adéquates. Craignant de nouvelles attaques, des centaines de ces civils déplacés ont cherché refuge à proximité des bases de la MONUSCO. Comme indiqué plus loin dans le rapport, la Mission a entrepris toute une série d'initiatives visant à protéger les civils dans la région. Face à cette situation, les autorités de la République démocratique du Congo, appuyées par la MONUSCO, ont déployé des soldats supplémentaires des FARDC et entamé un travail de médiation politique. Toutefois, ces efforts n'ont pas réussi, jusqu'à présent, à désamorcer sensiblement la situation, en partie à cause de la politisation du conflit et du sentiment que les autorités concernées sont loin d'être impartiales.

18. Dans le territoire de Shabunda, le redéploiement des FARDC vers d'autres zones a accru la liberté d'action des groupes armés Maï-Maï Raïa Mutomboki, ce qui a entraîné une détérioration des conditions de sécurité et une multiplication des exactions commises contre les civils.

Province de l'Ituri

19. Dans le territoire de Djugu et les zones avoisinantes, le nombre d'attaques visant des civils a diminué, après le meurtre, en septembre, de 37 civils – dont deux femmes et 15 enfants – par des assaillants armés. La réduction du nombre de tels épisodes fait suite aux efforts de médiation entrepris par les autorités provinciales, avec l'appui de la MONUSCO. La violence ne s'est toutefois pas complètement apaisée, les personnes déplacées à l'intérieur du pays étant particulièrement exposées aux attaques. Dans le territoire d'Irumu, où la démobilisation du groupe armé FRPI se poursuit, la situation est restée calme et aucune violation des droits de l'homme par le groupe n'a été signalée.

Provinces de Maniema et du Tanganyika

20. Dans le territoire de Kabambare, le groupe armé dit des Maï-Maï Malaika dirigé par le cheikh Assani continue d'être présent à Salamabila et dans les environs. Le 25 octobre, environ 150 combattants Maï-Maï ont pénétré dans la ville de Salamabila

et pillé des biens appartenant à la population civile. Le site minier voisin, exploité par la société canadienne Banro, reste fermé en raison de la présence des Maï-Maï. La MONUSCO a déployé des troupes pour prévenir les violences contre la population civile et appuie les autorités provinciales dans leurs efforts pour reprendre le contrôle de la situation. Dans la province du Tanganyika, les FARDC ont annoncé, sur fond d'amélioration générale des conditions de sécurité, le lancement d'opérations contre les Maï-Maï opérant dans la zone de Bendera. Les milices à majorité Twa demeurent une source de préoccupation car elles sont responsables de pillages et d'enlèvements de civils contre rançon.

Provinces du Kasai, du Kasai-Central, du Kwilu, du Maï-Ndombe et du Sankuru

21. La situation dans la région des Kasai a continué de s'améliorer, les anciens membres de la milice Kamuina Nsapu ayant largement regagné leurs communautés. Après une recrudescence des tensions observée lors des élections au poste de gouverneur, la situation politique et les conditions de sécurité dans la province de Sankuru s'améliorent également, en partie, grâce aux efforts déployés par la MONUSCO pour promouvoir la réconciliation entre les communautés et le désarmement des jeunes de la région. Pour autant, le risque de conflit local persiste, alors que plusieurs milliers de personnes, notamment des membres des communautés déplacées Lulua et Luba, ont traversé la frontière depuis l'Angola pour regagner leurs lieux d'origine, principalement au Kasai-Central, où les milices Pende et Chokwe n'ont pas encore été désarmées. La MONUSCO suit la situation et soutient le dialogue intercommunautaire et les efforts de réconciliation des autorités provinciales.

Situation humanitaire

22. La situation humanitaire demeure une source de grave préoccupation, en particulier dans l'est du pays, où les conflits intercommunautaires, les hostilités et les épidémies ont exacerbé la crise dans ce domaine. On estime que 15,9 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire grave et aiguë, en particulier dans les provinces orientales. Ce sont les provinces de l'Ituri, du Kasai, du Kasai-Central, du Kasai-Oriental, du Sud-Kivu et du Tanganyika qui sont le plus durement touchées, de 12 % à 15 % de la population s'y trouvant en situation d'urgence extrême. Dans le même temps, les acteurs humanitaires ont continué de rencontrer des obstacles à l'acheminement de l'aide, notamment un manque d'accès aux zones de conflit et une insuffisance de fonds.

23. Les épidémies demeurent un des problèmes humanitaires les plus pressants. On dénombre, au total, environ 3 300 cas d'Ebola depuis le début de l'épidémie et quelque 2 200 décès. Bien que l'on continue d'enregistrer de nouveaux cas d'Ebola, une nette tendance à la baisse a été observée au cours de la période considérée, de nombreuses zones qui étaient auparavant critiques restant désormais épargnées. De plus en plus souvent, de nouveaux cas apparaissent désormais dans les zones rurales et peu accessibles de la province de l'Ituri, où la méfiance de la communauté continue de faire problème. Qui plus est, le pays fait face à la pire flambée de rougeole jamais enregistrée dans son histoire, touchant les 26 provinces. En octobre, on dénombrait 209 211 cas supposés, dont 4 189 décès. Depuis le début de 2019, plus de 22 931 cas supposés de choléra et 407 décès des suites supposées du choléra ont également été signalés. La situation est particulièrement préoccupante dans le Sud-Kivu, le Haut-Lomami, le Nord-Kivu et le Tanganyika.

24. Les conditions de sécurité dans lesquelles évoluent les équipes d'intervention d'urgence contre l'Ebola se sont considérablement améliorées dans la plupart des régions, grâce, en partie, au déploiement par la MONUSCO d'unités supplémentaires

de la force et de la police. Elles se sont toutefois détériorées dans les zones sanitaires de Mandima et de Mambasa, de la province de l'Ituri. Lors d'une attaque perpétrée les 2 et 3 novembre dans le village de Lwemba, dans la zone sanitaire de Mandima, des combattants Maï-Maï présumés ont tué un journaliste travaillant pour un programme de sensibilisation sur l'Ebola. Avant les faits, des dépliants relayant des menaces visant le personnel d'intervention contre l'Ebola avaient été distribués et le personnel avait été la cible de messages téléphoniques hostiles.

Approche globale de la protection des civils

Stratégies à l'échelle de la Mission

25. La MONUSCO a poursuivi l'exécution de son mandat de protection des civils en adoptant une approche fondée sur une combinaison de déploiements statiques et d'une protection par la projection, procédant, rien qu'au cours des deux derniers mois, à des déploiements temporaires d'unités de combat de 50 à 100 soldats et à l'organisation de plus de 7 500 patrouilles de longue distance, ce qui a permis de contenir la violence au Sud-Kivu et dans l'Ituri ainsi que dans la zone de Salamabila, au Maniema. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui préconise la recherche de solutions politiques durables aux situations de conflit, la projection de la force de la MONUSCO dans des zones inaccessibles a permis à l'ensemble de la MONUSCO de mettre en œuvre dans ces zones des stratégies globales visant, notamment, l'offre de bons offices et la facilitation de règlements politiques, sous la conduite des autorités nationales. Les composantes civiles de la MONUSCO ont contribué à ces efforts en renforçant les réseaux d'alerte rapide et la collaboration entre les acteurs étatiques et les communautés, notamment en participant à des missions d'évaluation conjointes ou à des équipes de protection.

26. La composante Police de la Mission continue de mettre en œuvre la Stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité, qui vise à venir en aide à la police nationale, l'accent étant mis sur le développement d'une police de proximité dans le but de renforcer la confiance de la population locale dans la police nationale. La MONUSCO a également intensifié son appui aux efforts entrepris par l'Inspection générale de la police nationale pour la lutte contre la corruption et l'impunité. En particulier, la capacité de la police nationale de traiter les allégations de violence sexuelle a été renforcée par la mise en place, dans 12 sites, d'un système de gestion et d'archivage des dossiers. Les six unités de police constituées de la Mission continuent d'être déployées stratégiquement, en fonction des besoins opérationnels. C'est ainsi que l'unité de police constituée sénégalaise est transférée de Kinshasa à Bunia pour aider la police nationale à lutter contre la criminalité observée dans les environs de la ville de Bunia et enrayer les activités des groupes armés constatées dans les zones rurales de l'Ituri.

Interventions sur le terrain

27. La MONUSCO prend des mesures actives pour renforcer l'impact de ses efforts de protection des civils sur le terrain, en s'appuyant sur le recours stratégique et factuel à de déploiements d'unités de combat stratégiques, parvenant ainsi à projeter sa présence dans les principales zones critiques afin d'amplifier les capacités de la Mission là où celle-ci est le plus nécessaire. Parmi les principaux résultats obtenus, décrits ci-après, on peut citer les efforts visant à dissuader les groupes armés d'attaquer les personnes déplacées et à mieux examiner les problèmes de protection grâce à la conduite de missions d'évaluation approfondie, qui ont permis au personnel d'avoir de nombreux échanges avec la population dans les zones reculées touchées par le conflit. Ainsi, la MONUSCO a été en mesure de mieux prévoir les menaces

posées par des groupes armés et d'y réagir. En appuyant les mesures de règlement des conflits prises par les autorités provinciales, la MONUSCO a également contribué à créer un espace de dialogue non conflictuel avec les milices, destiné à l'obtention de règlements négociés en vue de la démobilisation et de la réinsertion volontaires desdits groupes.

28. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a élaboré des plans d'urgence pour la protection des civils dans le cadre des opérations lancées par les FARDC contre les ADF, dans le but de réduire au minimum le risque de représailles visant des civils – tactique délibérée à laquelle les ADF ont eu recours par le passé pour faire face aux pressions militaires. La détérioration de la situation a incité la MONUSCO et les autorités nationales à redoubler d'efforts pour coopérer plus étroitement à la protection des civils. Conformément à son mandat de protection, la Mission a augmenté le nombre de patrouilles diurnes et nocturnes détachées dans les zones exposées aux attaques des ADF. La MONUSCO fournit un appui logistique et médical aux FARDC pour les aider à maintenir les dernières opérations visant les ADF et pour affaiblir la capacité de nuisance des ADF contre les civils. En dépit de ces efforts, la recrudescence des attaques des ADF a déclenché une vague de protestations dénonçant la situation en matière de sécurité, dirigées largement contre la MONUSCO. Depuis le 20 novembre, des manifestations de plus en plus violentes se sont déroulées à Beni, Butembo et Oicha, au cours desquelles les locaux de la MONUSCO ont été pris d'assaut, si bien que le personnel a dû en être évacué.

29. Sur le territoire de Masisi, la MONUSCO a mis en place, au cours de la période considérée, une unité de combat à Pinga, ce qui a permis de projeter une force de protection en réponse à la forte présence du groupe armé NDC-R dans la région. Cette mesure a permis de déployer trois équipes militaro-civiles chargées de définir les défis en matière de protection et de mettre au point des solutions globales à long terme avec les acteurs locaux.

30. Face aux violences commises dans la région de Minembwe, dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a maintenu une unité de combat à Mikenge, instaurant par ailleurs des unités à Kamombo et à Bijombo, qui ont aidé à protéger les civils déplacés ciblés par des milices hostiles. Rien qu'à Mikenge, l'unité protège des centaines de civils se trouvant dans son rayon d'action. Les 31 octobre et 5 novembre, des soldats de la MONUSCO ont procédé, avec effet dissuasif, à des tirs de sommation à l'adresse de Mai-Mai qui s'étaient approchés, animés d'intentions hostiles, du camp de déplacés de Mikenge. À Bijombo, un grand nombre de civils déplacés ont demandé la protection de l'unité dans les jours qui ont suivi l'instauration de cette dernière. En étant présente dans la région, la MONUSCO a également fourni la logistique et l'infrastructure de sécurité permettant de faciliter les efforts de règlement des conflits aux niveaux local, provincial et national. En outre, la Mission a appuyé de multiples visites des autorités provinciales et nationales dans la région.

31. Sur le territoire de Djugu, dans la province de l'Ituri, la MONUSCO maintient quatre unités de combat. Les sites de déplacés qui ont surgi autour de deux de ces unités abritent des milliers de personnes. La Mission continue d'appuyer le règlement politique du conflit, sous la direction du Gouverneur de la province, en facilitant le dialogue entre les FARDC et les dirigeants communautaires. La MONUSCO a également appuyé la participation significative de médiatrices et d'organisations de femmes aux processus de sensibilisation et de dialogue intercommunautaire visant à réduire le nombre de cas de violences. Dans le territoire d'Irumu, la MONUSCO a installé une unité de combat en prévision d'éventuelles incursions des ADF liées au lancement, par les FARDC, d'opérations visant le groupe dans le territoire voisin de Beni. Une autre base temporaire a été installée à Mambasa pour appuyer l'Équipe d'intervention d'urgence contre l'Ebola, qui a été la cible des violences de groupes

Maï-Maï présumés. La MONUSCO a en outre facilité une visite conjointe des gouverneurs des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu à Mambasa, où ceux-ci ont rencontré des représentants locaux afin d'y réduire la résistance aux efforts d'intervention.

32. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a travaillé en étroite collaboration avec les autorités provinciales pour dialoguer avec les groupes Maï-Maï. Le 20 octobre, la Mission a facilité une réunion entre les Maï-Maï Apa Na Pale et les autorités locales pour discuter de la possibilité d'une reddition du groupe. Bien qu'aucune entente définitive n'ait été conclue, la réunion a ouvert la voie à d'autres discussions. Le 29 octobre, 11 combattants Maï-Maï Apa Na Pale se sont rendus.

33. Dans la région des Kasaï, l'amélioration des conditions de sécurité a permis à la MONUSCO de réorienter sa stratégie de protection vers le renforcement à long terme de l'état de droit. Dans l'intervalle, la Mission continue de mettre l'accent sur le dialogue communautaire pour appuyer la réintégration des anciens membres des Kamuina Nsapu dans leur communauté et pour régler les conflits locaux qui s'enlisent.

Extension de l'autorité de l'État

34. La démobilisation et la réintégration des combattants des groupes armés demeurent une priorité absolue pour la MONUSCO. Ma Représentante spéciale a continué de dialoguer avec le Gouvernement au plus haut niveau sur cette question cruciale pour rechercher des solutions efficaces et factuelles. En réponse à l'appel lancé par le Gouvernement aux autorités provinciales pour qu'elles élaborent des options de réintégration communautaire des groupes armés désireux de déposer les armes, la MONUSCO a renforcé son appui aux structures provinciales. La Mission fournit à diverses parties des conseils stratégiques et techniques destinés à faciliter des solutions durables sur la base des meilleures pratiques nationales et internationales, notamment aux structures interprovinciales du Sud-Kivu et du Nord-Kivu nouvellement créées et au Conseil national de sécurité élargi.

35. Du 28 septembre au 11 novembre, la MONUSCO a aidé les autorités à démobiliser 61 ex-combattants congolais et 18 enfants associés aux forces et groupes armés et a traité 14 dossiers d'ex-combattants étrangers et de personnes à charge. Dans ce dernier groupe, cinq personnes ont été rapatriées au Rwanda. Ces mesures portent à 1 304 le nombre total de personnes démobilisées depuis le début de 2019. De plus, pour appuyer les initiatives locales de démobilisation, la MONUSCO a renforcé ses activités de lutte contre la violence de proximité. La participation des femmes aux projets de lutte contre la violence de proximité est passée à 52,6 % du nombre total des bénéficiaires directs, grâce aux efforts déployés par la Mission pour lever les obstacles à l'intégration des intéressées au secteur de la sécurité.

36. Bien que le dialogue avec la plupart des milices en soit resté au stade préparatoire, le processus de paix engagé avec la FRPI continue de progresser, grâce aux bons offices de la MONUSCO et à son appui technique. Au total, 960 combattants et 600 personnes à charge ont été inscrites dans le site de précantonnement, tandis qu'un accord de démobilisation est en cours de négociation. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du comité directeur chargé du Plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo, a confirmé son attachement constant aux discussions politiques avec les dirigeants de la FRPI. Le comité directeur a également adopté un calendrier qui prévoit la libération des enfants avant la signature de l'accord de paix et la soumission au Parlement d'un projet de loi d'amnistie. La MONUSCO continue de plaider en faveur de la libération

immédiate des enfants et du respect des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la levée de l'amnistie pour génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et autres violations graves.

37. Les menaces que représentent pour les civils les explosifs et la prolifération des armes légères ont été atténuées grâce au Service de la lutte antimines, qui a procédé à la destruction de 15 engins non explosés, de 8 498 munitions d'armes légères et de 588 munitions en vrac. La Mission a également continué d'installer des coffres et de former les forces de sécurité nationales à la gestion des armes et des munitions.

Situation des droits de l'homme, système judiciaire et administration pénitentiaire

38. La MONUSCO continue de mettre en œuvre une approche stratégique destinée à appuyer les efforts entrepris à l'échelle nationale pour réduire le nombre de violations des droits de l'homme commises dans le pays en procédant à une surveillance systématique et à un renforcement durable des institutions de l'état de droit. Le soutien aux poursuites engagées par les autorités nationales a été particulièrement important dans la lutte contre l'impunité. Les efforts de la Mission ont contribué à la condamnation des délinquants aux niveaux national et international. La signature d'un plan d'action contre la violence sexuelle commise par la police nationale est un aboutissement majeur du soutien apporté aux réformes du secteur de la sécurité dirigées par le pays.

39. Entre juillet et septembre, la MONUSCO a documenté 1 441 violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits dans l'ensemble du pays, chiffre identique à celui qui avait été rapporté au cours des trois mois précédents. Une moitié des cas enregistrés ont été commis par des agents de l'État, le reste par des membres de milices et de groupes armés ; 26 % des violations enregistrées ont été le fait de soldats des FARDC. La situation des droits de l'homme demeure particulièrement préoccupante dans les provinces touchées par le conflit, où les activités des groupes armés et les opérations militaires menées contre eux ont continué d'avoir des incidences néfastes importantes pour les civils. Au moins 301 civils, dont 69 femmes, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires ; 156 femmes et 46 filles, au total, ont été victimes de violences sexuelles, entre juillet et septembre, dans ces provinces. Une inquiétante recrudescence du nombre des violations, y compris des violences sexuelles commises par des groupes armés, a été observée dans la région de Minembwe, au Sud-Kivu.

40. Au moins 26 personnes sont mortes en détention entre juillet et septembre, victimes, principalement, d'un manque d'accès à des soins médicaux appropriés, de malnutrition, voire de mauvais traitements. Au moins 64 personnes, à travers le pays, se sont évadées de centres de détention. Ces deux chiffres, en diminution par rapport au trimestre précédent, n'en illustrent pas moins la nécessité persistante de réformer le système pénitentiaire. La MONUSCO, en collaboration avec des organisations partenaires, continue de promouvoir de meilleures conditions de vie pour les femmes et les filles dans les prisons à haut risque en recensant les difficultés auxquelles se heurtent les détenues ainsi que les besoins et préoccupations des intéressées et en préconisant des améliorations, telles que l'organisation de séances d'instruction juridique, la distribution de trousseaux sanitaires et la formation du personnel carcéral aux questions d'égalité des sexes.

41. La MONUSCO a continué d'appuyer les efforts déployés par les autorités judiciaires civiles et militaires pour enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme et pour en

poursuivre les auteurs. Ainsi, le 7 novembre, Bosco Ntaganda a été condamné à trente ans de prison par la Cour pénale internationale. À l'échelle nationale, au moins 57 soldats des FARDC, 4 membres de la police nationale et 26 membres de groupes armés ont été condamnés, entre juillet et septembre, pour des violations des droits de l'homme et autres sévices. À l'issue d'un procès qui s'est tenu dans l'Ituri, avec l'appui de la MONUSCO, 55 accusés, dont 1 soldat des FARDC et 1 membre de la police nationale, ont été condamnés à la prison à vie pour crimes contre l'humanité commis dans le cadre des violences intercommunautaires perpétrées sur le territoire de Djugu entre décembre 2017 et mai 2018. La MONUSCO appuie également les enquêtes menées à l'échelle nationale sur les attaques menées contre les centres de traitement de l'Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Dans l'ensemble, si les progrès accomplis pour condamner les membres des forces de sécurité coupables de crimes sont encourageants, le nombre de violations perpétrées par ce type d'agents – y compris par des officiers promus ou maintenus à des postes de haut commandement – est une question préoccupante qu'il importe de régler.

42. Avec l'appui de la MONUSCO, la police nationale, les principaux ministères du Gouvernement et la Conseillère spéciale du Président en charge de la jeunesse et de la lutte contre la violence faite à la femme ont élaboré un plan d'action triennal sur la lutte contre la violence sexuelle à l'intention de la police nationale. Le document a été signé, le 5 novembre, par le Ministre de l'intérieur. L'objectif ainsi visé est d'éliminer les violences sexuelles commises par des officiers de police et de permettre à la police nationale de mieux contribuer à la prévention et à la répression des violences sexuelles, y compris en luttant contre l'impunité et en améliorant la protection des victimes et des témoins.

Protection de l'enfance

43. Les efforts déployés par la Mission pour collaborer avec les groupes armés en vue de la libération des enfants ont continué de donner des résultats encourageants. Au cours de l'année écoulée, la MONUSCO a pris contact avec 16 commandants de groupes armés, ce qui a permis de libérer 973 enfants, dont 136 filles. Huit des groupes se sont par la suite formellement rendus, ce qui prouve que la communication avec ces derniers au sujet des droits de l'enfant peut se révéler un excellent point de départ pour une démobilisation ultérieure. Au cours des deux dernières années, on a observé une diminution marquée du nombre de violations des droits de l'enfant, passant de 3 383 en 2017 à 2 150 pour les 10 premiers mois de 2019. Le recrutement de nouveaux membres par les groupes armés a diminué de 60 % au cours de ces deux dernières années.

44. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a permis à la MONUSCO de vérifier que 524 violations graves avaient été commises contre des enfants entre septembre et début novembre. Au moins 445 enfants (71 filles et 374 garçons) se sont échappés ou ont été séparés des groupes armés. Au cours de la même période, 21 enfants (11 filles et 10 garçons) ont été tués et autant d'enfants (13 filles et 8 garçons) mutilés. La MONUSCO a confirmé l'enlèvement de 81 enfants (18 filles et 63 garçons). Six attaques lancées contre des écoles et des centres de santé ont été documentées, de même que huit cas de viol commis sur des filles.

Prise en compte des questions de genre dans l'exécution du mandat

45. La MONUSCO fait des progrès pour ce qui est d'exécuter son mandat de protection des civils de manière à mieux tenir compte des questions de genre. La prise en compte des questions de genre dans l'analyse de données d'alerte rapide a contribué à orienter les décisions sur le déploiement rapide de patrouilles suffisamment solides pour prévenir les violations qui touchent de manière disproportionnée les femmes, telles que les enlèvements et les violences sexuelles, en particulier à Oicha et Eringeti, dans la région de Beni. Ces efforts ont été renforcés par l'appui qu'apporte la Mission à la professionnalisation de la police nationale et aux FARDC, en particulier en ce qui concerne la participation accrue de personnel féminin et d'autres aspects liés aux questions de genre.

46. La MONUSCO a également appuyé une plus grande participation des femmes à la vie publique en aidant à renforcer les capacités des journalistes congolais et en augmentant considérablement le temps d'antenne des femmes panélistes dans les programmes diffusés par Radio Okapi – la station de radio de la Mission. La Mission a renforcé sa collaboration avec les organisations de femmes en matière de prévention et de règlement des conflits locaux. Au Nord-Kivu, par exemple, elle a aidé à renforcer les capacités des femmes dirigeantes, dont plus de 50 jeunes, en matière de communication non violente pour le règlement pacifique des conflits communautaires.

Déploiement et évaluation de la performance de la Mission

Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

47. La MONUSCO a pris des mesures proactives pour adapter sa zone d'impact à l'évolution de la situation sur le terrain. Deux bataillons d'infanterie, de 750 hommes chacun, seront rapatriés des provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu d'ici au 31 décembre 2019. Afin d'assurer une protection durable des civils et d'appuyer les forces gouvernementales dans les zones libérées par les deux bataillons, d'autres soldats sont stratégiquement redéployés pour assurer la continuité de la présence de la MONUSCO là où elle est nécessaire. Le bataillon de déploiement rapide marocain sera transféré de Kananga au Nord-Kivu pour qu'il y remplace le bataillon d'infanterie indien en poste sur place, lui-même destiné à être remplacé par une partie du bataillon ghanéen stationné à Kinshasa. Une partie du bataillon de déploiement rapide indonésien sera redéployée du Tanganyika aux régions méridionales du Sud-Kivu pour y remplacer le bataillon pakistanais appelé à quitter la zone.

Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission pour ce qui est de protéger les civils

48. Conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, des progrès mesurables continuent d'être accomplis pour ce qui est d'assurer le plus haut niveau de performance en matière de maintien de la paix. À cette fin, 15 unités de la force de la MONUSCO ont fait l'objet d'une évaluation au cours de la période considérée, selon les critères suivants : capacité d'exécution du mandat ; aspects liés au commandement et au contrôle ; formation ; discipline ; viabilité des capacités logistiques et du soutien médical. Parmi ces unités, 10 ont été jugées excellentes et 4 satisfaisantes ; une évaluation est toujours en cours. Afin

d'améliorer les normes opérationnelles, la MONUSCO a élaboré un programme de formation et pris des mesures opérationnelles et logistiques destinées à renforcer la capacité des contingents visés de s'acquitter de leur mandat. Elle a également procédé à des tests de ses capacités d'évacuation sanitaire, qui ont confirmé que ses procédures d'évacuation sanitaire primaire et secondaire étaient adaptées à l'objectif visé.

49. La composante Police de la Mission a également poursuivi la mise en œuvre de son système d'évaluation du comportement professionnel des policiers hors unités constituées et des unités de police constituées. Les critères d'évaluation étaient les suivants : professionnalisme ; volonté de remédier aux problèmes de protection ; capacité de définir les menaces à la sécurité ; productivité ; collecte, gestion et partage des informations. Les résultats montrent que les unités de police constituées de la Mission ont une excellente connaissance des priorités stratégiques de la Mission, qu'elles sont pleinement déterminées à s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées et qu'elles possèdent un haut niveau d'expertise et d'aptitude opérationnelle. Parallèlement, et conformément aux nouvelles normes applicables aux unités de police constituées, il convient d'améliorer le renforcement des compétences linguistiques, les aspects liés aux questions de genre et les questions relatives au matériel. Des mesures ont été prises à cette fin, notamment l'organisation de cours de français à l'intention du personnel de commandement des unités. Des progrès ont également été accomplis pour ce qui est d'augmenter le nombre de femmes dans la police, la nouvelle unité de police constituée égyptienne, qui devrait arriver en mars 2020, devant compter 10 % de femmes officiers.

Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

50. Entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, quatre cas allégués d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ont été enregistrés, impliquant tous des membres du personnel militaire de la MONUSCO. Ces allégations font actuellement l'objet d'une enquête ou ont été transmises aux pays fournisseurs de contingents concernés. Trente-six autres allégations de faute ont été signalées et font également l'objet d'une enquête ; 31 de ces cas portent sur des réclamations administratives frauduleuses.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

51. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au total, 68 atteintes à la sûreté et à la sécurité ont été recensées durant la période considérée, soit 5 épisodes liés à des conflits armés, 21 crimes, 36 situations à risque et 6 cas de troubles civils. La MONUSCO a aidé les autorités nationales à enquêter sur des crimes commis contre des soldats de la paix et à en poursuivre les auteurs, notamment en ce qui concerne l'enlèvement près de Kalemie, en 2018, de 13 soldats de la paix béninois et l'affaire concernant l'ancien dirigeant de la FRPI, Germain Katanga, et consorts, dont certains sont accusés d'avoir assassiné neuf Casques bleus bangladais dans l'Ituri, en 2006.

Observations

52. La République démocratique du Congo a indéniablement progressé sur la voie de la stabilité et de la gouvernance démocratique, compte tenu des défis considérables qu'elle a eu à relever au cours de ces vingt dernières années. Le premier transfert pacifique du pouvoir dans l'histoire du pays et la formation, en septembre, d'un nouveau gouvernement ont fait naître l'espoir que le pays puisse enfin s'engager

résolument sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement durables. La situation en matière de sécurité dans la majorité de ses 26 provinces est stable, ce qui permettra à la MONUSCO d'entreprendre le transfert progressif, durable et responsable de ses tâches au Gouvernement, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, le cas échéant.

53. Je tiens à exprimer ma gratitude à Youssef Mahmoud pour avoir dirigé le travail relatif à l'examen stratégique indépendant de la MONUSCO, demandé par le Conseil de sécurité. Dans son rapport, l'équipe chargée de l'examen a fait état des effets positifs que deux décennies de maintien de la paix ont eus sur le pays et des perspectives ainsi offertes qui, si elles étaient mises à profit, pourraient ouvrir la voie à une paix et à un développement durables. L'équipe a procédé à un réexamen des hypothèses clefs qui sous-tendent le mandat militaire de la Mission ainsi que celui de protection des civils qui lui a été confié. En définitive, le seul moyen de parvenir à une paix durable est de consentir un effort soutenu en vue de construire des institutions démocratiques et de gouvernance fortes. Alors que l'Organisation reconfigure sa présence pour répondre à l'évolution des besoins sur le terrain, il convient de mesurer avec soin les moyens dont elle dispose pour appuyer la réforme et le renforcement des institutions essentielles et, si nécessaire, de mettre en œuvre des stratégies pour faire en sorte que les capacités nécessaires soient réunies. Étant donné la fragilité de la situation et les problèmes d'insécurité qui persistent dans les provinces orientales, la transition vers le retrait de la MONUSCO devrait être assujettie à une évaluation minutieuse des conditions présentes sur le terrain et des progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de référence, à déterminer en consultation étroite avec le Gouvernement.

54. J'estime essentiel que la MONUSCO concentre ses activités et ses ressources dans les zones où de graves problèmes d'insécurité persistent et où il est possible de faire des progrès tangibles pour consolider les acquis de la stabilisation et s'attaquer aux facteurs de conflit et de violence. La Mission devrait donc s'attacher à offrir ses bons offices à l'appui de la transition politique en cours, à renforcer les fonctions essentielles de l'État, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, et à protéger les civils, notamment par le règlement des conflits locaux et le désarmement, la démobilisation et la réintégration durables des groupes armés. La Mission se tient prête à aider le Gouvernement à poursuivre la professionnalisation des forces de sécurité et de défense nationales, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux. Elle continuera de mettre son expertise à la disposition des autorités de la République démocratique du Congo pour les aider à renforcer les systèmes de justice militaire et civile, en vue de combattre l'impunité, de renforcer la confiance dans les forces de sécurité et dans le système judiciaire et d'asseoir l'état de droit.

55. L'absence de conflit armé à grande échelle dans la région des Kasai et le Tanganyika permet d'envisager un retrait de la force de la MONUSCO en faveur d'une intervention civile dans ces provinces. Cette mesure, faut-il souligner, permettrait à la Mission de concentrer sa présence militaire dans une zone de responsabilité opérationnelle redéfinie, limitée aux régions du pays qui continuent d'être marquées par la violence des groupes armés et où les forces de sécurité nationales ont encore besoin de l'appui de la Mission pour faire face aux menaces visant les civils et l'État. Cela étant, dans les provinces les moins touchées par le conflit, le retrait de la composante militaire de la Mission devra s'ancre dans le maintien d'une forte présence civile, axée sur la création et le renforcement de capacités durables et inclusives dans le domaine de l'état de droit et des institutions de sécurité. Le renforcement de la présence de la police des Nations Unies pendant cette période de transition sera au cœur des efforts déployés par la Mission pour aider à renforcer les capacités de la police nationale et à rétablir l'autorité de l'État dans

ces régions, tout en maintenant son appui aux institutions judiciaires et correctionnelles. Dans le cadre de ces efforts, il faudra accorder une attention soutenue au désarmement et à la démobilisation des groupes armés ainsi qu'à leur réintégration durable dans la vie civile, sur la base d'approches souples et communautaires qui soient conformes aux normes internationales, tout en répondant au besoin de justice et de responsabilité. Ce faisant, on contribuera à éviter les conséquences négatives découlant d'une intégration des groupes armés dans les forces de sécurité nationales, qui est la pratique héritée du passé. Il sera essentiel de pouvoir compter sur l'appui stratégique, technique et financier des principaux partenaires pour répondre rapidement et efficacement aux demandes de démobilisation, de désarmement et de réintégration émanant de nombreux groupes armés du pays.

56. En dépit des progrès susmentionnés, je demeure profondément préoccupé par l'instabilité des conditions de sécurité dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Des groupes armés, étrangers ou nationaux, continuent de représenter un risque grave pour les civils se trouvant dans ces zones et de compromettre la stabilité dans la région. Si le territoire de Djugu, dans la province de l'Ituri, a montré quelques signes encourageants, la violence intercommunautaire, souvent amplifiée par des auteurs de troubles extérieurs, se poursuit au Nord-Kivu et, plus encore, au Sud-Kivu, où l'on observe, depuis octobre, un pic inquiétant du nombre d'exactions et de violations des droits de l'homme commises. C'est au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il incombe au premier chef de parer à ces menaces à la sécurité. L'aider à le faire de manière globale, par des moyens militaires autant que civils, demeure une priorité pour la MONUSCO, et je suis convaincu que la Mission peut jouer un rôle essentiel à cet égard. Les derniers faits survenus sur le territoire de Beni mettent en lumière le rôle central que continue de jouer le mandat de protection des civils de la Mission, qu'il convient d'exécuter d'une manière résolue et proactive, en collaboration étroite avec les autorités nationales. Je compte sur l'appui indéfectible du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de la MONUSCO aux efforts inlassables déployés par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité et l'impact des composantes militaire et de police de la Mission dans l'exercice de leurs responsabilités fondamentales, dans le cadre d'une approche globale de la protection des civils.

57. Je suis encouragé par les efforts constants que déploie le Gouvernement pour promouvoir la coopération régionale afin de relever les défis auxquels doit faire face la région orientale de la République démocratique du Congo. Je suis fermement convaincu qu'une approche régionale, s'appuyant, notamment, sur la promotion du Mécanisme national de suivi prévu par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, demeure essentielle si l'on veut renforcer la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs et trouver des solutions durables à la menace persistante que représentent les groupes armés, tout en favorisant l'intégration économique.

58. Les besoins humanitaires devraient demeurer extrêmement importants en 2020. Faute d'améliorations majeures de la situation qui règne dans les provinces orientales, le phénomène des déplacements forcés se poursuivra, au détriment de la population. Le sous-développement structurel et les crises – conflits armés locaux, épidémies et insécurité alimentaire – continueront également à compromettre le bien-être des populations. En 2020, l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'efforcera de venir en aide à 8,1 millions de personnes parmi les plus vulnérables de la République démocratique du Congo, malgré des obstacles importants entravant l'accès, la sécurité et le financement. Dans ses interventions, elle privilégiera la prise en compte des mouvements de population, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des épidémies et des besoins de protection au sens plus large.

59. Le virus Ebola demeure une source de préoccupation, tant pour la République démocratique du Congo que pour les pays voisins. Je me félicite de la baisse signalée du nombre de nouveaux cas d'Ebola, résultat qui a été obtenu grâce aux efforts inlassables du Gouvernement et à l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et d'autres partenaires. Dans le même temps, je condamne la violence qui persiste, dans certaines zones, à cibler celles et ceux qui participent à l'effort d'intervention. Compte tenu de l'insécurité ambiante, il est essentiel que la MONUSCO disposer en tout temps des moyens nécessaires à la création de conditions de sécurité pour les intervenants locaux. Nous devons rester vigilants jusqu'à ce que la maladie soit complètement éradiquée, tout en apportant le soutien nécessaire aux survivants, dont certains risquent d'être stigmatisés et de souffrir, des années durant, de complications.

60. Au vu de l'évolution de la situation décrite dans le présent rapport, je suis fermement convaincu que la MONUSCO a encore un rôle important à jouer en République démocratique du Congo. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour établir clairement comment la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies peuvent appuyer au mieux la vision gouvernementale de l'avenir du pays. Je recommande donc au Conseil de sécurité de renouveler le mandat de la Mission pour une année supplémentaire, compte tenu de mes observations et recommandations sur le dispositif et les priorités de la Mission pour cette nouvelle phase de son cycle de vie. L'amélioration de la sécurité dans des régions du pays précédemment touchées par le conflit permettra d'ajuster la présence de la MONUSCO pour qu'elle puisse mieux relever les défis de la situation qui règne sur le terrain. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'envisager de réduire de 1 650 militaires les effectifs autorisés de la Mission, pour mieux tenir compte de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain. Afin de permettre à celle-ci d'appuyer efficacement le processus de professionnalisation de la police nationale, je propose également d'augmenter temporairement de 360 membres d'unités de police constituées (soit l'équivalent de deux unités de police constituées) et de 200 policiers hors unités constituées les effectifs autorisés de police de la Mission. Une telle présence policière devra servir également à protéger, à titre provisoire, les civils ainsi que le personnel et les biens de la Mission dans les zones de retrait de la force de la MONUSCO.

61. Enfin, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, ainsi que tout le personnel de la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la stabilisation de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.

Annexe

Carte de déploiement de la MONUSCO

